



PORTE DU COL
DU PETIT SAINT-BERNARD

N° 2025/005/007

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} juillet, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ.

Absents excusés : Corentin BOUCHER (pouvoir à Joëlle CAMPERS), Romain BOUVET, Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY, Marie-Claude SORREL

Secrétaire de séance : Christel MAILHÉ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents** : 12 - **Votants** : 13

Date de la convocation : le 26 juin 2025

Date de publication : 8 juillet 2025 au 8 septembre 2025

**TRANSFERT DES RESULTATS FINANCIERS
DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose que suite au transfert de compétences Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2025 et conformément à la délibération du conseil municipal lors du vote du budget 2025, actant le transfert des résultats du budget annexe Eau et Assainissement à la Communauté des Communes de Haute Tarentaise (CCHT).

Les résultats cumulés du compte administratif 2024 du budget annexe Eau et Assainissement s'établissent comme suit :

Résultat de clôture de fonctionnement positif de : 312 056,72 euros

Résultat de clôture d'investissement positif de : 154 993,29 euros

Soit un résultat global positif de clôture de l'exercice 2024 de 467 050,01 euros

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024/690/SPA du 10 décembre 2024 portant modification des statuts de la CCHT dont l'exercice des compétences Eau et Assainissement,

Considérant la délibération de la commune de Séez 2025/002/002 du compte administratif 2024 du budget annexe Eau et Assainissement,

Considérant la délibération communautaire n° 202455 du 26 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la commission EAU de la CCHT,

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert d'un excédent de fonctionnement de 312 056,72 € du budget annexe Eau et Assainissement vers le budget à autonomie financière Eau à hauteur de 50% et Assainissement à hauteur de 50% de la CCHT au compte 75888.
- **APPROUVE** le transfert d'un excédent d'investissement de 154 993,29 € du budget annexe Eau et Assainissement vers le budget à autonomie financière Eau à hauteur de 50% et Assainissement à hauteur de 50% de la CCHT au compte 1068.
- **APPROUVE** le transfert des recettes à la CCHT de la facturation Eau et Assainissement du second semestre 2024 réalisées par la société SAUR/EHT reversées en 2025.
- **PRECISE** l'affectation de ces sommes pour le financement de l'opération d'investissement :
 - « Travaux d'extension et restructuration des réseaux humides secteur Villard dessus - Ecludets - Saint Germain »
 - « Participation au bouclage du financement de la STEP intercommunale ex SAHI
 - Autres.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, à engager toute action et à signer tout document

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Christel MAILHÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C MAILHÉ', written over a faint circular stamp.